

SAPERE AUDE : UNE DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CONSERVATION-RESTAURATION AU XXI^e SIÈCLE

Pierre Leveau

Résumé La nouvelle génération de conservateurs-restaurateurs doit trancher un dilemme qui se posait différemment à l'ancienne : renonceront-ils à facturer leurs prestations intellectuelles pour rester compétitifs, au risque de ne plus en proposer, ou maintiendront-ils leurs exigences, leur déontologie et leurs prix, quitte à perdre un marché? Que choisiront-ils à l'avenir et que vaut, selon cette nouvelle génération, la « pensée » d'un conservateur-restaurateur? En rappelant dans cet article ce qu'est cette pensée, on explique non seulement d'où vient le ressentiment de certains commanditaires à son encontre, mais pourquoi tous les professionnels de la conservation du patrimoine ont intérêt à la défendre. *Sapere aude.*

Abstract The new generation of conservators must solve a dilemma the previous generation was asked differently: will they renounce to invoice their consulting services (“prestations intellectuelles”) to remain competitive, to the extent of no longer offering such services, or will they maintain their standards, their deontology and their prices, and be prepared to lose work? What will their choice be in the future and what is the “thinking” of a conservator worth, according to this new generation? This paper covers what this thinking is, and explains not only where the resentment of some clients against it comes from, but also why it is in all Heritage conservation professionals' interest to defend it. *Sapere aude.*

Resumen La nueva generación de conservadores-restauradores debe resolver un dilema que se planteó de manera diferente a la antigua: renuncian a facturar sus servicios intelectuales para seguir siendo competitivos, con el riesgo de no ofrecerlos más, o van a mantener sus exigencias, su ética y sus precios, arriesgándose a la pérdida de una licitación? ¿Qué van a elegir en el futuro y que vale, para esta nueva generación, el «pensamiento» de un conservador-restaurador? Recordando en este artículo lo que es este pensamiento, no sólo explica de dónde viene el resentimiento de algunos clientes contra él, sino por qué todos los profesionales de la conservación del patrimonio les conviene defenderla. *Sapere aude.*

Mots clés mission Musées du xxi^e siècle, conservation du patrimoine, conservateur-restaurateur, métiers d'art, philosophie, déontologie

Introduction : le rapport

La mission Musées du ^{xxi} siècle, installée en mai 2016 par le ministre de la Culture et de la Communication Audrey Azoulay, a remis, en février 2017, un rapport de synthèse des contributions de quatre groupes de travail thématiques placés sous sa direction. Les travaux de ces groupes sont publiés dans le deuxième volume du rapport, dont le dernier chapitre porte sur le musée comme écosystème professionnel créatif. Les lecteurs du paragraphe consacré à la restauration s'étonneront-ils de la conclusion et des arguments que l'on y trouve ?

« Les restaurateurs du patrimoine constituent une profession eux aussi en crise. Les restaurateurs sont pris entre deux feux. Ils ont une position assez revendicative : les institutions ne leur donnent pas la place qu'ils pensent qu'ils devraient avoir. Il est parfois demandé par les commanditaires publics des prestations estimées relativement simples : ces commanditaires ne pensent pas nécessaire que les personnes recherchées aient été diplômées au plus haut niveau (INP, École de Tours...). Le modèle de formation développé par l'INP peut être considéré comme trop intellectuel ou trop théorique, pas assez dans le geste, dans l'habileté manuelle. Ph. Barbat ne croit pas à une fonctionnarisation des restaurateurs. Ils ne sont pas des chefs de travaux d'art. Mais, sans aller jusqu'à la fonctionnarisation, les grands musées gagneraient à créer des services de restauration internes. Certains conservateurs pensent toutefois que cette solution n'est pas sans danger (cf. système anglo-saxon) [...]

29. L'élévation du niveau des restaurateurs est globalement très satisfaisant, leur reconnaissance comme partenaire scientifique plus que comme prestataire laisse encore à désirer. »¹

Les auteurs s'en tiennent à rapporter l'avis d'experts pour en conclure que la montée en grade universitaire des « restaurateurs » ne résolut pas la crise de la profession, déjà diagnostiquée en 1999 par Georges Brunel² et Ségolène Bergeon³, mais l'accentue plutôt. Le dilemme dans lequel les praticiens s'enferment selon eux est le suivant : s'ils élèvent leur niveau pour être reconnus comme partenaire scientifique, ils ne seront plus reconnus par leurs commanditaires, tandis que s'ils se placent au niveau de leurs attentes, comme prestataires, ils ne seront pas reconnus comme partenaires. Comment trancher ce dilemme, qui oblige les praticiens à choisir entre recherche et restauration, comme au siècle dernier⁴? On répond dans cet article en démontant méthodiquement le discours des commanditaires auditionnés par le groupe d'experts sur le musée comme « écosystème », avant de l'interpréter pour découvrir le mal qu'il cache et expliquer enfin comment on peut tirer une conclusion différente en raisonnant à partir d'autres prémisses. On montrera notamment qu'ils auraient pu conclure qu'il convient de faire évoluer les missions des conservateurs-restaurateurs dans un écosystème « professionnel créatif », au lieu de renouveler le diagnostic du siècle précédent, comme si le monde n'avait pas changé. À l'heure où Paris 1 et l'INP proposent un

¹ *Rapport de la Mission pour les musées du ^{xxi} siècle*, Vol. II : Rapports des groupes de travail, février 2017, p. 99-100.

² G. Brunel, « Aperçu d'histoire de la restauration », *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, n° 144/145, 3^e et 4^e trimestre 1999, p. 3, 16-17

³ S. Bergeon et G. Brunel, « La restauration est-elle une discipline? », *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, n° 144/145, 3^e et 4^e trimestre 1999, p. 68-74.

⁴ S. Bergeon, M. Berducou, P.-E. Nyeborg, « La recherche en conservation-restauration : pour l'émergence d'une discipline », *Techné*, n° 6, 1994, p. 104-110.

parcours doctoral en conservation-restauration, il serait temps d'y réfléchir pour préparer le « musée du XXI^e siècle ».

1. Constat d'état

Ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'enseignement de la conservation-restauration en France savent que la charge des « commanditaires » auditionnés par la mission n'est pas la première contre la discipline, et que celle-ci s'est constituée en France contre les métiers d'art⁵ et la volonté des conservateurs des monuments historiques⁶. Peut-être pensent-ils encore que les conservateurs-restaurateurs ont oublié leur métier en élevant leur niveau et qu'ils devraient revenir aux ateliers où les maîtres artisans ont conservé leurs savoir-faire. Si le péché d'orgueil des « restaurateurs » du XIX^e siècle fut de rivaliser avec les artistes dont ils devaient conserver les œuvres, non les refaire⁷ – ce qui entraîna leur chute – l'erreur des « conservateurs-restaurateurs » – qui leur succédèrent au XX^e siècle – fut selon leurs détracteurs de croire que leur discipline n'est ni un geste technique ni l'opération intellectuelle pensée par les conservateurs⁸, mais un processus complexe qu'ils sont les mieux placés pour modéliser⁹. Mais indépendamment de ces querelles historiques, on peut aussi considérer que les débats théoriques soulevés masquent une réalité économique bien moins glorieuse. De fait, le problème que posent aujourd'hui les professionnels de la conservation-restauration aux musées n'est plus intellectuel, mais purement comptable¹⁰. Chacun sait que le montant de leurs prestations est plus élevé que celui des artisans des métiers d'art, parce qu'elles ne sont pas de même nature. Chacun sait aussi qu'il suffirait de réécrire la circulaire ministérielle du 24 décembre 2002¹¹ – ou l'article 13 du décret d'application de la loi du 4 janvier 2002 sur les musées de France¹² – pour ouvrir à la concurrence les marchés de restauration dans les musées et faire baisser les prix. C'est un vrai problème, que les commanditaires auditionnés par le groupe de travail sur le musée comme écosystème créatif ont cependant choisi de ne pas aborder directement. Ils ont préféré s'attaquer au principe de l'élévation des prix, pour l'abaisser également. Suivant l'ancienne méthode, ils s'en sont pris à l'intellect des futurs conservateurs-restaurateurs qui leur vendront demain des prestations intellectuelles, comme professionnel-libéral, à la différence des maîtres-artisans en métiers d'art : « *Le modèle de formation développé par l'INP, écrivent-ils, peut être considéré comme trop intellectuel ou trop théorique, pas assez dans le geste, dans l'habileté manuelle.* »

S'étonnera-t-on de ce grief? L'ignorera-t-on? S'en amusera-t-on plutôt? Ou faut-il s'en indigner? Si l'obscurantisme considère que l'intellect, la pensée et la philosophie sont toujours

5 P. Leveau, « Problème de l'apolitique de la conservation-restauration », *Conservation-restauration des biens culturels*, n° 29, 2011, p. 5-26.

6 Archives des Musées nationaux, Dossier « Germain Bazin », O* 30-464

7 G. Émile-Mâle, *Pour une histoire de la restauration de peintures en France*, Institut national du patrimoine/Somogy Éditions d'Art, Paris, 2009.

8 C. Brandi, *Théorie de la restauration*, Institut national du patrimoine/Monum, Paris, 2000.

9 G. Stout, « Cleaning and restoration of pictures, the viewpoint of the conservator », *Alumni*, t. XIX, n° 3-4, Bruxelles, 1950, p. 283.

10 D. Amoroso, « 1994-2009 : 15 ans d'activité d'un atelier de conservation-restauration d'œuvres peintes », *Actualité des pratiques de la conservation-restauration en France et en Europe*, AGCCPF-PACA, Fage, 2009, p 54-63.

11 *Bulletin officiel du Ministère de la Culture et de la communication*, n° 134-2002, « Circulaire n° 2002/021 du 24 décembre 2002 relative à la restauration des biens des collections des musées de France », p. 38-40.

12 *Code du Patrimoine*, V, 2, Articles L.452-1 et R.452-10, 11, 12.

de « trop », par opposition aux Lumières dont la devise est « *Sapere aude* » : Ose penser!¹³, il faut s'en indigner. Qui peut sérieusement croire que la nouvelle génération de conservateurs-restaurateurs devrait moins penser et avoir moins d'idées? Ce serait un étrange projet pour la jeunesse, évidemment opposé aux fins du ministère de la Culture, qui a plus d'ambition. On pourrait dans ces conditions l'ignorer, ou s'en moquer. Mais on perdrait l'occasion d'en finir avec un discours qui diffuse encore son poison dans les archives. Pour lui régler son compte et préparer l'avenir, on peut appliquer au texte du rapport cité une méthode de lecture objective et purement comptable, qui évite les discussions trop intellectuelles stigmatisées par les commanditaires auditionnés. Comptons donc, au lieu de causer. Sur les 11 énoncés du paragraphe sur les conservateurs-restaurateurs, les 3 premiers sont pathétiques – au sens où on y parle de « crise », de « feux » et de « revendications » – tandis qu'un seul est positif – celui qui ne demande que des « prestations relativement simples » – et que tous les autres sont purement négatifs, sans aucune proposition, c'est-à-dire contenu positif ou idée, sinon celle de ne plus en avoir. Voyez-vous même : on a bien 7 négations, 3 termes anxiogènes et 1 appel au simple (fig. 1).

- 1- Les restaurateurs du patrimoine constituent une profession elle aussi en **crise**.
- 2- Les restaurateurs sont pris entre deux **feux**
- 3- Ils ont une position assez **revendicative**.
- 4- Les institutions **ne** leur donnent pas la place qu'ils pensent qu'ils devraient avoir.
- 5- Il est parfois demandé par les **commanditaires** publics des **prestations** estimées relativement **simples** :
- 6- Ces commanditaires **ne pensent pas** nécessaire que les personnes recherchées aient été diplômées au plus haut niveau (INP, Ecole de Tours, ...)
- 7- Le modèle de formation développé par l'INP peut être considéré comme trop intellectuel ou trop théorique, **pas** assez dans le geste, dans l'habileté manuelle.
- 8- Ph. Barbat ne croit **pas** à une fonctionnarisation des restaurateurs.
- 9- Ils ne sont **pas** des chefs de travaux d'art.
- 10- Mais **sans** aller jusqu'à la fonctionnarisation, les grands musées gagneraient à créer des services de restauration interne.
- 11- Certains conservateurs pensent toutefois que cette solution **n'est pas** sans danger (cf. système anglo-saxon). (...)

Figure 1 Un texte négatif (*Rapport de la Mission pour les musées du XXI^e siècle*, Vol. II : p. 99-100).

Pour un philosophe, défenseur des lumières, ce fait pose évidemment un grave problème, car ce texte sur les musées du XXI^e siècle n'offre aucun avenir aux conservateurs-restaurateurs et n'a paradoxalement qu'une idée, consistant à leur éviter de penser. Or cet avenir n'est pas seulement le leur : ce sera demain le nôtre, parce que nous vivons dans le même monde qu'eux – le monde de l'art, de la culture et de l'éducation. Si, vous pensez que l'abaissement intellectuel et l'obscurantisme n'offrent aucun avenir, vous devez vous indigner à la lecture de ce texte, comme défenseur des lumières, de la culture et de l'éducation. C'est légitime! La question qu'il pose aux générations de conservateurs-restaurateurs à venir est finalement la suivante : que choisirez-vous entre les « commanditaires » qui vous proposent d'échanger

¹³ E. Kant, *Réponse à la question « Qu'est-ce que les lumières? »*, 1784, Garnier Flammarion, Paris, 1991.

vosre pensée contre un marché, et l'ancienne génération des « conservateurs-restaurateurs » qui vous a légué sa maison après en avoir posé les fondations, élevé les murs, construit le toit et fait le jardin au lieu de loger dans l'annexe où l'on voulait la coucher? Que ferez-vous pour l'avenir des musées?

Contre l'obscurantisme, la philosophie défend la libre pensée parce qu'il n'y a ni avenir ni innovation sans elle, mais seulement de la répétition et de l'exécution. Dans l'esprit des Lumières, je plaiderai la cause de l'intelligence en conservation-restauration pour éclairer leurs détracteurs sur celle qu'ils défendent sans le savoir.

Revenons donc à l'extrait du rapport cité. Ses lecteurs n'y trouveront rien de nouveau, non seulement parce qu'il ne contient aucun énoncé « positif », c'est-à-dire aucune proposition d'avenir, mais aussi parce que toutes ses « dénégations » ont déjà été formulées par le passé. Tous ceux qui ont lu d'autres rapports ministériels sur la conservation-restauration¹⁴, ou les contributions des conservateurs en poste dans les années 70 et 90¹⁵, n'y apprendront rien. Mais on aurait tort d'en conclure que ce n'est qu'un tissu de banalités ou de lieux communs. Bien au contraire : on a plutôt affaire à l'épure d'un mécanisme de répétition, monotone et cyclique, exclusif de toute idée ou de toute nouveauté. Je m'explique : on peut toujours rappeler le passé dans un rapport, en faisant par exemple un catalogue d'idées reçues ou, plus scientifiquement, un état de l'art. C'est utile et même nécessaire pour se positionner, se démarquer puis innover. Mais ce n'est justement pas ce que fait le texte qui nous occupe. Ou plutôt : il fait exactement l'inverse. Lisez bien la phrase n° 7 : le texte ne fait pas que répéter purement et simplement ce qui a déjà été dit ailleurs. Il inclut aussi dans ce processus un élément qui le clôt sur lui-même. Or cet élément, qui exclut la pensée et l'innovation, est son seul contenu positif. Comprenez donc que ce texte a l'étrange propriété d'enfermer, par sa 7^e proposition, son sujet dans la répétition et de le condamner à y rester, sans porte ni fenêtres. Non, ce n'est pas un texte comme les autres et tous ceux qui aiment la libre pensée s'étonneront de la part anormalement importante de ses énoncés négatifs : 7 sur 11 le sont et le seul qui ait un contenu positif demande aux praticiens des prestations « simples », où l'intellect sera toujours de « trop ».

Mais ce n'est pas tout : que nous disent en effet ses 3 premières propositions sur ceux dont les 8 suivantes font des exécutants, condamnés à répéter un geste sans jamais « trop » penser? Voyez vous-mêmes : c'est la « crise », le « feu » et la « revendication » – c'est-à-dire la plainte. Il est vrai que certains conservateurs-restaurateurs se plaignent, comme une grande partie de l'humanité qui passe son temps à geindre, parce qu'elle est ainsi faite ou que ça lui est utile. L'homme râle, grince et se plaint, mais ce n'est pas le problème. Non : la question n'est pas de savoir si les conservateurs-restaurateurs sont bien heureux ou non, mais de comprendre pourquoi le rapport sur l'avenir des musées a délibérément choisi de ne faire remonter que cette plainte dans ses 3 premières phrases de son article sur ces praticiens et de les enfermer ensuite dans la répétition par les 8 suivants. Là est le problème et la particularité de ce texte, autant que sa contradiction et son impensé. Si les conservateurs-restaurateurs sont devenus trop « intellectuels », comme le dit le rapport, on aurait pu s'attendre à ce qu'il fasse état de

¹⁴ D.Malingre, « Pour une reconnaissance du métier de restaurateur du patrimoine », 2 décembre 2003; <https://www.ffcr.fr/referentiels>; C. Kert, *Technique de restauration des œuvres d'art et protection du patrimoine*, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques, Rapport n° 3167, 15 juin 2006.

¹⁵ *Le professioni del restauro. Formazione e competenze*, Nardini, Fiesole, 1992; *Histoire de l'Art*, n° 32-1995; *Les cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, n° 144/145-1999.

leurs propositions, idées ou inventions, « trop théorique », ce qui aurait au moins justifié sa charge contre l'intellect. Mais non ! Le rapport n'en dit rien et sélectionne uniquement la plainte dans leur discours, dont il sous-entend pourtant la richesse. Convenez, lecteurs, que c'est déconcertant et que nous devons nous interroger sur ce choix pathétique, parce qu'il ne laisse entendre qu'une plainte, et frustrant, parce qu'il censure la pensée, l'idée, la nouveauté. Convenez aussi que ce texte vient après bien d'autres, mais n'est pas un texte comme les autres. Il est remarquable, non parce qu'il est « plus mauvais » que les autres, mais parce qu'il met en forme le négatif de tous les autres : il en est l'épure.

2. Examen diagnostique

Comment donc nommer un tel objet ? Je hasarde une hypothèse en résumant, sous forme d'une énigme, mon propos à ce stade de l'enquête. Il semble que, premièrement, ce texte ne dise rien de nouveau, mais soit en cela radicalement nouveau ; deuxièmement, que cette nouveauté consiste à condamner son sujet à la répétition en accumulant les négations et en intégrant un principe de clôture qui exclut la pensée autant que l'innovation ; troisièmement, qu'il bannisse l'intellect de son sujet et ne laisse entendre que sa plainte, en sélectionnant le négatif et occultant le positif. Comment donc qualifier un tel dispositif ? Est-ce bien un texte ? À ce stade de l'enquête, il est peut-être plus intéressant de considérer l'extrait comme un symptôme plutôt que comme un texte. Qu'est-ce à dire et pourquoi ?

En médecine, un symptôme est un signe clinique qui objective la plainte d'un patient, mais que l'on peut attribuer à différentes maladies, ce qui oblige le médecin à effectuer un diagnostic et lui interdit de conclure de l'existence du signe à celle du mal, comme on remonte de la conséquence au principe, ou de l'effet à la cause. Il est évidemment possible de considérer la suite de signes que nous avons lue comme un texte, puisqu'il respecte les règles d'usage. Mais un texte a normalement un contenu positif, scientifique dans le cas d'un rapport ministériel, alors que celui-là n'en a aucun, sinon celui qui propose la suppression de l'intellect, toujours de « trop ». Il présente en ce sens au moins trois anomalies : un taux anormalement élevé d'énoncés négatifs, près de 70 % ; leur inscription dans un processus de répétition clos sur lui-même ; leur utilisation enfin dans un rapport ministériel où il n'a pas lieu d'être. Cette triple anomalie, à laquelle s'ajoute la plainte qui en émerge, justifie en un sens, quasi-clinique et pas seulement métaphorique, le recours au concept de symptôme. Disons que ce texte qui nous occupe n'est pas normal, mais symptomatique en ce qu'il désigne de façon anormale, c'est-à-dire pathologique, quelque chose qu'il ne nomme pas, exactement comme un symptôme renvoie à une maladie. De quelle maladie ce texte étonnant peut-il donc être le symptôme ?

On pourrait y voir une « névrose », au sens freudien du terme. Rappelons en effet que dans cette pathologie psychique particulière qu'est la névrose, le patient est conscient de sa souffrance et s'en plaint, ce qui la distingue de la psychose, et que selon Freud ce trouble est généré par un conflit refoulé¹⁶. Je ne développe pas et vous laisse imaginer quels peuvent être, dans le cas qui nous occupe, les symptômes d'une telle maladie. Au-delà de la plainte, on pourrait évoquer le conflit bien connu des conservateurs et des restaurateurs sur la question

¹⁶ S. Freud, *Névrose, psychose et perversion*, PUF, Paris, 1999.

de l'appellation¹⁷ ou le refoulement des praticiens en marge de la fonction publique¹⁸. Mais tout le problème serait alors de savoir qui, des conservateurs-restaurateurs ou de l'institution, est vraiment « névrosé ». Si l'on considère que la répétition est plutôt du côté de cette dernière, dont le discours n'a guère évolué depuis le siècle dernier¹⁹ – tandis que les professionnels ont modernisé leur pratique, inventé de nouvelles techniques, changé de nom et conçu leur propre code de déontologie²⁰ – on peut se demander si le plus névrosé n'est pas l'institution qui enferme le praticien dans sa plainte, sans pouvoir articuler son nom. Cette hypothèse n'a cependant pas ma préférence, parce qu'elle présente un inconvénient majeur : elle est infalsifiable, pour reprendre l'expression d'un détracteur de la théorie de Freud, Karl Popper²¹. Ceux qui se plaignent toujours de leur exclusion se donnent *a priori* raison, car qui voudrait d'eux, s'ils n'ont que cela à dire ? Si l'institution patrimoniale n'éprouve en outre aucun remords à l'idée d'avoir laissé publier ce texte, en se persuadant qu'elle est dans son rôle et que les professionnels sont la cause de leur propre souffrance, il faudrait en conclure, plus gravement, qu'elle n'est pas atteinte de névrose, mais de psychose. Or aucun d'entre nous n'est prêt à l'accepter, parce que cela nous condamnerait collectivement à la folie.

Parce que l'institution n'est pas folle, mais complexe, on peut donc examiner une autre hypothèse sur le texte symptomatique qui nous occupe. Ce peut être le produit d'une maladie de la mémoire, que Nietzsche appelle le « ressentiment »²². Je m'explique : le ressentiment, que l'on peut définir comme la haine devenue mémoire, caractérise les esprits réactifs et négatifs, que Nietzsche oppose aux créatifs, soucieux d'inventer de nouveaux modes de vie. Si tout est force et rapport de force, il faut cependant en distinguer deux types. Les premières sont les forces réactives qui doivent nier la valeur des autres pour affirmer la leur, comparativement : elles vont toujours de la négation à l'affirmation et doivent abaisser les autres pour s'élever au-dessus d'elles et dominer. Ces forces se reconnaissent à leur négation et leur signe est, pour cette raison, négatif. Mais, à l'opposé de celles-ci, d'autres suivent un processus inverse et affirment immédiatement leur valeur, absolue, jusqu'à déborder et à affirmer celle de leur opposé, qu'elles élèvent simultanément. Ces forces actives vont de l'affirmation à l'affirmation et sont, pour cette raison, affectées d'un signe positif. Qu'est-ce donc que le ressentiment ? C'est le symptôme d'une force négative et réactive, répond Nietzsche, qui doit dévaloriser pour dominer, parce qu'elle n'arrive plus à affirmer de nouveau, c'est-à-dire à créer, à proposer, à innover. Pour le philosophe, c'est le symptôme d'une décadence intellectuelle et artistique.

Or la France n'est pas sur le déclin sur ce plan-là : c'est pourquoi lire ce texte dans un rapport sur l'avenir des musées peut inquiéter. On y retrouve tous les traits du ressentiment : le recours quasi-exclusif à la négation, l'incapacité à affirmer, à proposer, associés

¹⁷ S. Bergeon, G. Brunel, é. Mognetti (dir.), *La conservation-restauration en France*, Lyon, ICOM-France, Paris, 1999.

¹⁸ FFC-R : *La profession de conservateur-restaurateur. Réflexion sur la situation française. Dossier spécial ICOM-CC Lyon 1999*, FFC-R, Paris, 1999.

¹⁹ J.-P. Cometti, *Conserver/restaurer. L'œuvre d'art à l'époque de sa préservation technique*, I, Gallimard, Paris, 2015, p. 14-20.

²⁰ ECCO, APEL – *étude des responsabilités légales et professionnelles des conservateurs-restaurateurs au regard des autres acteurs de la sauvegarde et de la conservation du patrimoine culturel*, Annexe I-III, ECCO, Rome, 2001, p. 309-323.

²¹ K. Popper, *Conjecture et réfutation*, Payot, Paris, 1985, p. 276-378.

²² F. Nietzsche, *Généalogie de la morale*, I, 10, Paris, Mercure de France, 1900, p. 50-56.

à la dévalorisation de l'autre par la plainte et la pitié, sans parler du jeu des comparaisons entre professions qui alimente ce processus dégradant. Tout y est et cela fait peur. Amis de la culture et de l'éducation, je vous pose donc la question : d'où peut venir un tel ressentiment? Pas des auteurs de ce rapport, qui seraient sans doute peinés de lire mon analyse, car l'indignation légitime est de mon côté comme défenseur de l'éducation que ce texte menace directement. Alors d'où cette haine peut-elle venir, sinon de l'ignorance, cultivée comme un signe de reconnaissance? On pourrait développer²³. Mais le problème que pose le ressentiment, c'est qu'il est contagieux : ceux qui ont du ressentiment pour le ressentiment s'enferment malheureusement avec lui dans la négation, l'accusation, la plainte et la culpabilisation. Cette maladie de la mémoire les gagne à sa cause et nourrit ses légions. Oui : le ressentiment est une maladie, un serpent avec lequel il faut en finir rapidement en lui coupant la tête²⁴. L'erreur serait de rouvrir les poubelles de l'histoire pour y chercher des noms, des raisons et des coupables, car les amis de la culture et de l'éducation ont toujours mieux à faire.

3. Proposition de traitement

Oui, j'ai en vérité une excellente nouvelle pour vous, amis de la culture et de l'éducation. Car figurez-vous que les conservateurs-restaurateurs ont trouvé un remède contre le ressentiment! Ce remède est d'ailleurs l'impensé du texte que l'on vient d'achever. C'est ce qu'il ne doit surtout pas dire pour distiller son venin, en montant ces praticiens-là contre les régisseurs, qui auraient pris leur place, tout en diminuant les conservateurs, qu'il compare aux universitaires accusés de ne pas leur en laisser²⁵. Quel est donc cet « impensé », ce remède? C'est évidemment ce que ce texte a en haine et qu'il dit être en « trop » : c'est « la pensée » des conservateurs-restaurateurs. Mais quelle est donc cette pensée, que le texte veut nous faire oublier par le jeu de ses négations? Ce n'est pas un secret, puisque c'est leur référentiel de compétences²⁶. Ce n'est pas une théorie fumeuse, fondée sur l'intentionnalité de la conscience et on ne sait quelle « triple instance » qui autoriserait dialectiquement une intervention, mais en interdit d'autres. Ce n'est pas non plus une conclusion tirée de l'analyse croisée d'un millier de données dans un laboratoire de recherche universitaire rejoignant scientifiquement, ou non, le bon sens. C'est un simple référentiel de compétences, conçu par les praticiens eux-mêmes, après que deux d'entre eux²⁷ aient présenté leur thèse de doctorat à un groupe de travail européen, qui s'en empara et y travailla durant quelques années²⁸ (fig. 2).

²³ P. Leveau, « L'enquête sur la formation des restaurateurs dans l'entre-deux-guerres : transformation d'un métier et reconnaissance d'une profession (1929-2011) », *CeROArt*, 9-2014.

²⁴ F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, III, 2, §2, Mercure de France, Paris, 1903, p. 228-229.

²⁵ *Rapport de la mission pour les Musées du XXI^e siècle*, Vol II : Rapports des groupes de travail, février 2017, p. 98-99.

²⁶ ECCO, *Competences for Access to the Conservation-restoration Profession*, ECCO, 2011.

²⁷ M. Cassar, J. Hutchings, « A soft System Framework for the Conservation Management of Material Cultural Heritage », *Systemic Practice and Action Research*, 2006, n° 19, p. 201-216; S. Corr, J. Hutchings, « A framework for access to the conservation-restoration profession via the mapping of its specialist competencies », *Higher Education*, n° 63, Juin 2011, p. 439-454

²⁸ D. Aguillega Cuelco, « Actualité des nouveaux décrets et des projets de normalisation dans le domaine de la conservation-restauration », *Actualité des pratiques de la conservation-restauration en France et en Europe*, AGCCPF-PACA, Fage, 2009, p. 26-41.

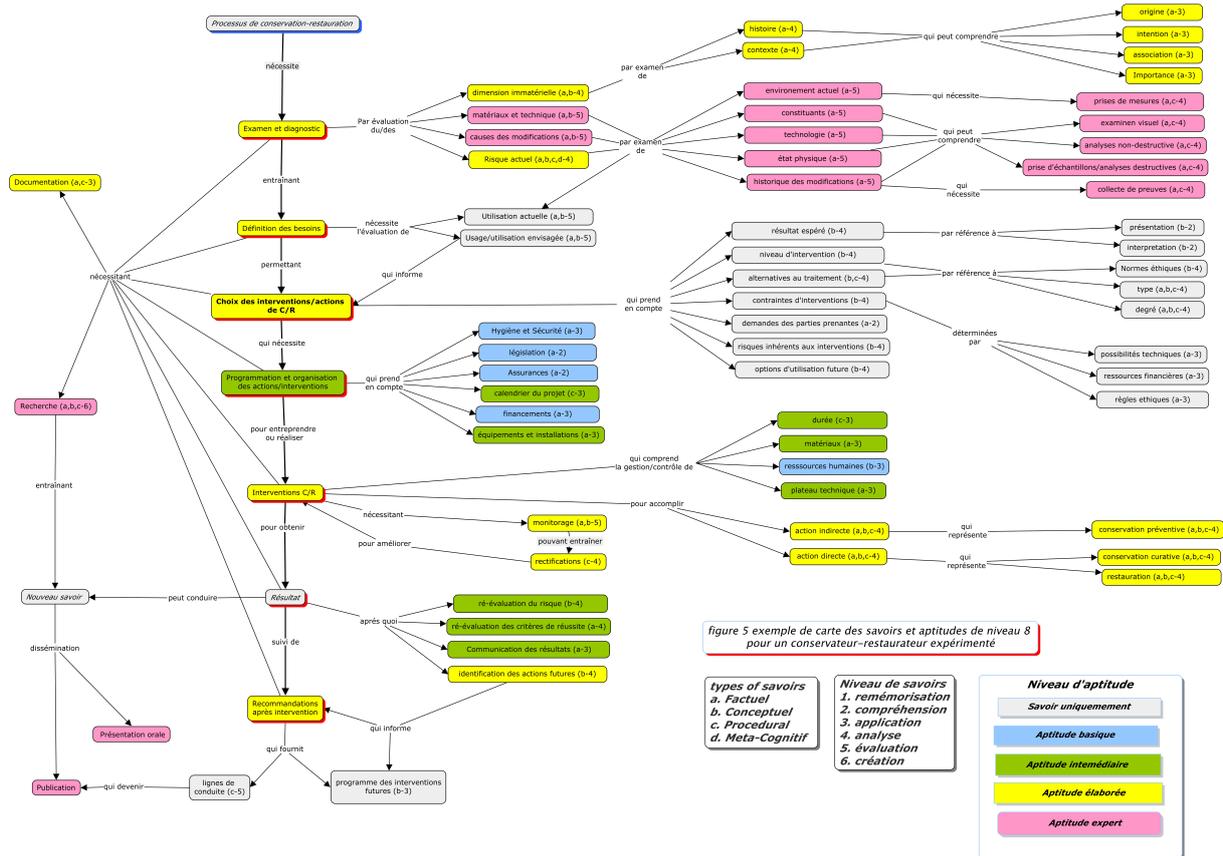


Figure 2 Une pensée positive (ECCO : Compétence requises pour un CR expérimenté, niveau 8).

Mais en quoi cette pensée – car c’en est une²⁹ – est-elle un remède contre le ressentiment muséal? Notez que ce référentiel définit une profession et un périmètre de compétences. Ajoutons que, si tous les acteurs que le rapport prend à partie (régisseurs, conservateurs, chef des travaux, universitaires, etc.) définissaient de la même façon la leur, sans doute cesseraient-ils de croire que les uns peuvent faire le travail des autres et que l’intégration de l’activité des conservateurs-restaurateurs à la fonction publique menacerait la leur. En conclura-t-on que les discussions y gagneraient en clarté et la coopération en efficacité? Que les uns ne verraient plus les autres comme des auxiliaires ou des rivaux, mais comme des partenaires? Que le ressentiment professionnel, nourri par l’ignorance, aurait moins de place dans ce système où les chevauchements de compétences, ainsi mis en lumière, pourraient faire l’objet d’une négociation collective? Oui, car ceci n’est ni une utopie ni une hétérotopie³⁰, me direz-vous, mais une réalité. De fait, chaque profession n’a-t-elle pas déjà un référentiel de compétences, qui définit précisément son cœur de métier, ses missions et son champ d’intervention? Sans doute, mais une liste d’items séparés ne constitue pas une pensée, qui est plutôt un discours épuré, c’est-à-dire un système complexe d’éléments interconnectés.

Toutes les professions impliquées dans la chaîne de transmission patrimoniale n’ont pas encore tracé la carte conceptuelle de leur activité, qui suppose une normalisation préalable de la terminologie, une définition des tâches et un phasage ou une attribution de ressources, par exemple. Les fiches métiers, les référentiels d’activités et de formations de la plupart

29 E. Kant, *Logique*, II, 1, 61, Vrin, Paris, 1970, p. 99.

30 M. Foucault, *Le corps utopique, les hétérotopies*, Nouvelles éditions lignes, Paris, 2009, p. 21-36.

des professions ne sont que des listes, plus ou moins compliquées, et non des « pensées » au sens philosophique du terme, c'est-à-dire des processus conceptuels complexes. Seuls les conservateurs-restaurateurs ont pensé leur activité, à ma connaissance, et c'est à se demander si ce n'est pas la raison du ressentiment de leurs détracteurs. Que signifie cette insinuation? Rien, sinon que la « pensée » est l'enjeu du texte analysé dans cet article. Que l'on me permette de traduire cela dans le langage du ressentiment, pour que ce soit plus clair. Voici comment raisonne l'homme du ressentiment, qui doit toujours abaisser pour s'élever. Il dit : « le conservateur-restaurateur fait des choses que je ne maîtrise pas entièrement et prétend conserver les œuvres. Or c'est impossible, car je dois tout maîtriser et c'est en vérité moi qui conserve les œuvres. Donc le conservateur-restaurateur est un usurpateur, un méchant, un faussaire, comme on l'a d'ailleurs toujours dit. Voyez l'histoire! Voyez le passé : voyez ma haine devenue mémoire ». Ainsi parle l'homme du ressentiment, tandis que la grande âme – car il en est – lui répond : « Moi, j'ai une noble mission : je conserve les œuvres. Or les conservateurs-restaurateurs les conservent aussi, ce qui est heureux. Nous faisons donc équipe, car nous ne sommes pas trop de deux, trois ou quatre pour nous élever à la hauteur de nos valeurs! Oui! La culture est l'affirmation de l'humanité – Voyez son œuvre! Voyez vous vous-mêmes! » Voilà comment parle la grande âme! Et voilà comment parle l'homme du ressentiment.

Conclusion : le remède

Faites donc votre choix, amis de la culture et de l'éducation : choisissez vous vous-mêmes. Quant à moi, j'ai seulement voulu dire que les conservateurs-restaurateurs ne sont pas ceux que l'on croit. Non, ils ne sont pas les descendants de l'ancienne génération des praticiens contre laquelle on s'indigna dans l'entre-deux-guerres³¹. Oui, ils ont commencé une autre histoire, entièrement nouvelle, que j'ai pu retracer dans les revues CRBC et *InSitu*³². Si j'ai choisi de ne pas en reparler dans cet article, c'est pour vous apporter une bonne nouvelle : la pensée est le remède contre le ressentiment. Défendez-la partout où elle est menacée.

L'auteur

Pierre Leveau Docteur en philosophie, membre associé au CEPERC, CNRS, UMR 7304.

³¹ P. Leveau, *L'institution du patrimoine culturel dans l'entre-deux-guerres*, OCIM, Université de Bourgogne, Dijon, 2017.

³² P. Leveau, « Métiers d'art liés à la restauration et professionnels de la conservation-restauration : deux idéaltypes », *In Situ*, n° 30, 2016.